



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

**2026-034**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

<u>Date de la convocation</u> : 23 Avril 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Huit Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 24 Avril 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> :  En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 14 Pouvoirs : 1 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Frédéric CLAISE	Madame MARLIERE Séverine	X		
	Monsieur PINATON Clément	X		
	Madame DUCAMP Séverine		X	MARLIERE Séverine
	Monsieur GUYOT Jean-Pierre	X		
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur RIVIERE Guillaume	X		
<u>Objet de la délibération</u> : <b>Création de 6 commissions extra-municipales</b>	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 15      Votes Contre : 00      Abstention : 00			

Monsieur le Maire explique qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures.

La création de ces Commissions Extra-municipales résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs Commissions Extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces commissions sont composées des membres des commissions municipales concernées et de citoyens vrédois. Ces personnes doivent se faire connaître en envoyant une lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal fixe la composition de ces commissions extra-municipales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par l'Adjoint référent. Elles seront composées de 20 membres au maximum.

Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décision. Les réunions ne sont pas publiques.

Il est proposé au Conseil municipal la création de six commissions extra-municipales :

- Commission extra-municipale des Fêtes « Le Temps des Fêtes »
- Commission extra-municipale Vie Scolaire « Agir et grandir ensemble »

- Commission extra-municipale Intergénérationnelle « Pas d'âge pour s'entendre »
- Commission extra-municipale Travaux « Horizon Travaux »
- Commission extra-municipale Environnement « Racines et Avenir »
- Commission extra-municipale Culture « Culture et Vous »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

### DECIDE

1. De créer la commission extra-municipale des Fêtes « Le Temps des Fêtes »  
De nommer Monsieur le Maire Président et Monsieur Guy BONNET Vice-Président de cette commission.  
De nommer Mesdames Magali DEPARIS, Evelyne LEROUX, Chloé GUISLAIN, Séverine MARLIERE et Messieurs Frédéric CLAISE et Clément PINATON, membres de fait de cette commission.  
De nommer aux 12 places restantes tout citoyen vrédois qui aura fait le vœu d'intégrer cette commission.
2. De créer la commission extra-municipale Vie Scolaire « Agir et grandir ensemble »  
De nommer Monsieur le Maire Président et Madame Evelyne LEROUX Vice-Présidente de cette commission.  
De nommer Mesdames Séverine MARLIERE, Séverine DUCAMP, Dany HALLANT et Monsieur Clément PINATON, membres de fait de cette commission.  
De nommer aux 14 places restantes tout citoyen vrédois qui aura fait le vœu d'intégrer cette commission.
3. De créer la commission extra-municipale Intergénérationnelle « Pas d'âge pour s'entendre et rire ensemble »  
De nommer Monsieur le Maire Président et Madame Evelyne LEROUX Vice-Présidente de cette commission.  
De nommer Mesdames Magali DEPARIS, Caroline REY, Chloé GUISLAIN, Séverine MARLIERE, Séverine DUCAMP et Monsieur Clément PINATON, membres de fait de cette commission.  
De nommer aux 12 places restantes tout citoyen vrédois qui aura fait le vœu d'intégrer cette commission.
4. De créer la commission extra-municipale Travaux « Horizon Travaux »  
De nommer Monsieur le Maire Président et Monsieur Frédéric CLAISE Vice-Président de cette commission.  
De nommer Mesdames Magali DEPARIS et Dany HALLANT et Messieurs Yves MAITTE et Frédéric HARDY, membres de fait de cette commission.  
De nommer aux 14 places restantes tout citoyen vrédois qui aura fait le vœu d'intégrer cette commission.
5. De créer la commission extra-municipale Environnement « Racines et Avenir »  
De nommer Monsieur le Maire Président et Monsieur Frédéric CLAISE Vice-Président de cette commission.  
De nommer Mesdames Caroline REY, Chloé GUISLAIN et Messieurs Yves MAITTE, Frédéric HARDY, Jean-Pierre GUYOT et Guillaume RIVIERE, membres de fait de cette commission.  
De nommer aux 12 places restantes tout citoyen vrédois qui aura fait le vœu d'intégrer cette commission.
6. De créer la commission extra-municipale Culture « Culture et Vous »  
De nommer Monsieur le Maire Président et Madame Magali DEPARIS Vice-Présidente de cette commission.  
De nommer Mesdames Evelyne LEROUX, Chloé GUISLAIN, Séverine DUCAMP et Messieurs Guy BONNET et Guillaume RIVIERE, membres de fait de cette commission.  
De nommer aux 13 places restantes tout citoyen vrédois qui aura fait le vœu d'intégrer cette commission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

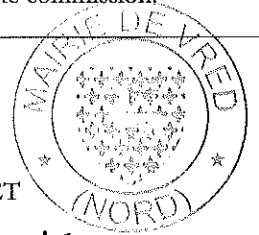
Le Secrétaire de séance,

Frédéric CLAISE



Le Maire,

Éric SOQUET



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le **04 MAI 2026** et de la publication  
le **04 MAI 2026**

Le Maire,

Éric SOQUET

